

Le triathlon d'Argelès sur mer est organisé par l'AS Triathlon Catalan.

Le règlement général est celui édité par la F.F.Tri, chaque concurrent se doit de le connaître et de l'appliquer. Rappel de quelques règles :

Art 1 Inscriptions : Les inscriptions sont limitées à 250 concurrents par course. Pas d'inscription possible sur place. Inscription par internet (www.triathloncatalan.assoconnect.com/) avant le 18 mai 2024 minuit. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte (bulletin d'inscription, photocopie de licence 2024, certificat médical pour les non licenciés). Possibilité pour les non licenciés de s'inscrire sur le triathlon en prenant une licence journée (supplément de 20€ sur la distance M, 5€ sur la distance Sprint et 2€ sur XS) et sur présentation d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition ».

Art 2 Autorisations : Le jour de l'épreuve, chaque concurrent devra être en possession de sa licence Triathlon2024, ou d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition » de moins d'un an, d'une ceinture porte dossard, d'un casque à coque rigide avec jugulaire, d'une autorisation parentale pour les mineurs, et de sa carte d'identité. Tout manquement à l'art 2 du règlement, obligera l'organisateur à refuser le départ, ceci pour des raisons d'assurance.

Art 3 Responsabilité : Chaque concurrent qui participera à la compétition, le fera sous sa propre responsabilité ou celle de ses parents (pour les mineurs). L'organisateur décline toute responsabilité, quant aux vols ou aux accidents qui pourraient se produire pendant la manifestation, dû au non-respect du code de la route, des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs ou des services de police. Il est interdit aux concurrents de recevoir quelque aide extérieure à l'organisation, sous peine de disqualification par les arbitres. L'organisateur fournira, un bonnet, un dossard, une puce électronique de chronométrage, et un autocollant de tige de selle. En aucun cas, l'athlète ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droits quelconques, vis à vis de l'organisateur. **Le simple fait de s'inscrire et participer à la course implique de connaître et d'accepter le présent règlement ainsi que celui de la FFTRI.**

Art 4 Sécurité : En cas de force majeure (intempéries exceptionnelles ou interdiction administrative), et pour la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier les épreuves et leur déroulement (parcours, horaires...), ou d'annuler la manifestation. Dans ce dernier cas, les droits d'inscriptions seront remboursés dans la limite des frais déjà engagés par l'organisation dans la manifestation, et hors coûts prélevés par le site d'inscription en ligne.
– Tout désistement d'un concurrent doit être notifié par le biais d'un justificatif valable (certificat médical ou autre motif grave laissé à l'appréciation de l'organisation) pour donner lieu au remboursement de l'inscription (hors coûts prélevés par le site d'inscription en ligne). Toutefois, les concurrents qui se désisteront au cours des sept derniers jours précédant la course ne seront pas remboursés des frais d'inscription.

Art 5 Droit à l'image : L'organisation pourra utiliser votre image pour la promotion du triathlon d'Argelès sur mer et celle du triathlon catalan (photo, vidéo, affiche...).

Art 6 Classements / Récompenses :

– Seuls les athlètes présents pourront venir retirer leurs récompenses :

- Triathlon M : les 3 premiers au scratch, ainsi que les 3 premiers juniors, séniors et masters, hommes et femmes distincts.
- Triathlon S Circuit régional : les 3 premiers scratches, les 3 premières équipes, hommes et femmes.
- Triathlon S open : les 3 premiers au scratch, ainsi que les 3 premiers cadets, juniors, séniors et masters, hommes et femmes distincts.
- Triathlon XS : les 3 premiers au scratch, ainsi que les 3 premiers benjamins, minimes, cadets, juniors, séniors et masters, hommes et femmes distincts.
- Triathlons Jeunes : Récompenses sur le podium par catégories.

Art 7 Développement durable : Le Triathlon est une épreuve qui se déroule en milieu naturel, nous attirons l'attention des concurrents sur leur responsabilité à respecter l'environnement dans lequel ils vont évoluer. Conformément au label Triathlon Durable, des zones de propreté seront mises en place. Le concurrent s'engage à jeter ses déchets dans les zones prévues à cet effet, sous peine de se voir disqualifié.